



0Téléphone et fax 032 438 88 54

Courchapoix, le 24 juin 2019

Courriel : admin.com@courchapoix.ch

com.courchapoix@bluewin.ch

Mairie : mairie@courchapoix.ch

Assemblée communale

Le lundi 24 juin 2019, à 20h dans la salle communale.

Présents : 18 personnes

Le Président des Assemblées, Pierre-André Clivaz ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il demande de nommer 2 scrutateurs : Wattenhofer Denis et Marquis Roger sont nommés.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

2. Présentation et approbation des comptes 2018 de la commune et de la bourgeoisie.

La caissière, Corinne Bart donne lecture des comptes de la commune, ces derniers bouclent avec un déficit de fr. 16'110.09 pour un total de charges de fr. 1'861'474.10 et de produits de fr. 1'845'364.10

Ensuite, la caissière donne lecture des comptes de la bourgeoisie, ceux-ci bouclent avec un bénéfice de fr. 6'922.73 pour un total de produits de fr. 44'559.27 et de charges de fr. 37'636.54.

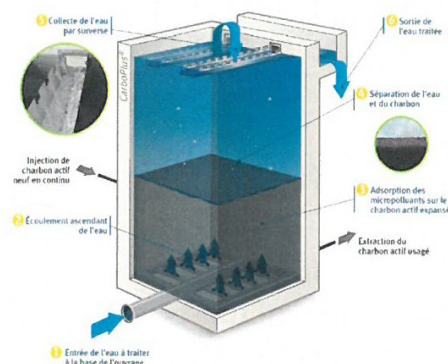
L'assemblée n'ayant pas de question, on passe au vote.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité sans avis contraire.

3. Présentation et voter un crédit de fr. 8'942'000.--, sous déduction des subventions fédérales et cantonales, pour le traitement des micropolluants à la STEP de Soyhières et donner compétence à l'Assemblée des délégués du SEDE pour se procurer le financement et sa consolidation.

Daniel Steullet, conseiller, présente ce point.

Ce crédit servira à la construction d'un nouveau bâtiment au SEDE équipé d'un filtre pour capter les micropolluants. La description du projet :



L'installation de traitement consistera en trois lits fluidisés de charbon actif micro-grains fonctionnant à flux ascendant, procédé simple d'exploitation et sans contraintes sécuritaires. Le bâtiment comportera également différents locaux et équipements nécessaires à ce procédé de traitement (silos et bennes pour le stockage du charbon actif, local électrique, galerie technique, etc.).



Une partie de l'énergie électrique nécessaire à l'exploitation de ce nouveau traitement sera compensée par la mise en place d'un turbinage des eaux traitées grâce à une turbine Kaplan avant que les eaux soient restituées à la Birse. Un projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur le futur bâtiment et sur d'autres bâtiments existants de la STEP est également à l'étude en collaboration avec les Services Industriels de la Ville de Delémont (SID).

Coûts et financement

Les coûts bruts ont été estimés : **Fr. 8'942'000.-**

Ce crédit a été avalisé par le comité du SEDE

L'assemblée accepte ce crédit de fr. 8'942'000.-- sans avis contraire.

4. Consolidation d'un crédit de construction de fr. 76'000.-- pour la rénovation et les locaux de direction de l'Ecole Secondaire du Val Terbi.

Achille Borsa, conseiller présente ce point.

Ce crédit a servi pour la rénovation et les locaux de la direction de l'Ecole Secondaire du Val Terbi. L'objectif a été respecté ; le crédit de fr. 112'500.-- sous déduction de fr. 33'384.-- de subvention. Achille Borsa demande à l'assemblée de consolider ce crédit de construction à fr. 76'000.--.

L'assemblée accepte sans avis contraire.

5. Présentation et voter un crédit de fr. 80'000.-- pour la réfection de la Rue du Brue et donner compétence au conseil communal pour la réalisation et la consolidation du crédit

Daniel Steullet présente ce point.

Jérôme Charmillot profite des travaux du SEDE (raccordement de Montsevelier à la Step) pour poser une nouvelle conduite d'eau potable plus grande derrière chez lui.



De ce fait, la rue Le Brue est complètement défoncée et doit être refaite à neuf.

L'assemblée accepte ce crédit sans avis contraire.

6. Présentation et voter un investissement de fr. 80'000.-- sur fonds de réserve électricité, pour la pose d'un nouveau coffret de quartier.

Daniel Steullet commente ce projet d'investissement.

Le bâtiment no 1 à la Rue du Brue comprend un appartement supplémentaire, de ce fait, le service électrique a dû poser un coffret de quartier afin de renforcer la ligne électrique. Le service électrique a profité de mettre l'électricité sous terre dans le quartier Rière l'Auberge. Le montant de l'investissement est pris sur le fonds de réserve du compte électrique.

L'investissement est accepté sans avis contraire.

7. Divers

Le Président des assemblées donne la parole au maire, Louis-Joseph Fleury.

Le maire relève que les travaux sur la Chèvre sont terminés. La Scheulte a été dégorgée.

Les travaux continueront dans les secteurs de Leanza José et Wattenhofer Denis.

Les travaux budgétés pour la commune se montaient à fr. 180'000.--. La commune a reçu des dons pour fr. 163'605.-- du Patenschaft.

La parole est à l'assemblée.

Denis Wattenhofer demande à quelle date débiteront les travaux derrière chez lui.

Louis-Joseph Fleury répond que les travaux débiteront en août.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président remercie les participants et lève la séance à 21h.

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Président :
Pierre-André Clivaz

La Secrétaire :
Yolande Büschlen